



Règlement du Trophée dénommé « Les Canettes d'Or » Édition 2023

Article 1 / Objet

« Le GIE La Boîte Boisson », Association dont le siège social est situé à Clichy : 100, rue Martre - 92210 Clichy lance en juin 2023 la 4^e édition du Trophée dénommé “**Les Canettes d'Or**” (en France métropolitaine y compris la Corse). « Le GIE La Boîte Boisson » missionne ADOCOM-RP, dont le siège social est sis 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris, pour la gestion opérationnelle de ce Trophée et la création graphique dudit Trophée. Les inscriptions sont ouvertes **jusqu’au 22 septembre 2023**.

La cérémonie de remise des Prix « **Les Canettes d'Or** » aura lieu le 23 novembre 2023, à Paris.

Article 2 / Conditions d’attributions des « Canettes d'Or »

« Le GIE La Boîte Boisson » réserve l’attribution de ce Trophée à ses clients et adhérents ainsi qu’aux partenaires du programme de tri hors domicile « Chaque Canette Compte » en France.

Article 3 / Concept

Les Canettes d'Or sont destinées à :

- distinguer les clients des adhérents de La Boîte Boisson pour leur utilisation et la valorisation de la canette dans leur offre produits, leur plan marketing, actions de communication, etc.
- ainsi que les partenaires du programme « Chaque Canette Compte » pour leurs actions en faveur du recyclage des canettes.

Ce Trophée dénommé “**Les Canettes d'Or**” sans but lucratif n’a d’autre raison que celle de distinguer une œuvre ou une action marketing commerciale, ainsi qu’un engagement citoyen dans le cadre du développement durable dans un univers professionnel donné.

Après réunion du Jury, les Lauréats prévenus de leur distinction dans une catégorie donnée, sont totalement libres d’en refuser le Trophée, dans ce cas, aucune communication ne sera faite sur son nom de la part de La Boîte Boisson et de l’agence Adocom-RP.

Article 4 / Catégories

Les canettes d'Or comptent 14 catégories

La Boîte Boisson et « Chaque Canette Compte » peuvent inscrire chaque entreprise, marque, produit ou partenaire dans plusieurs catégories.

1. La Canette d'Or du Design Soft-Drinks, Eaux, Jus de fruits & Energy Drink - *grande marque*
2. La Canette d'Or du Design Soft-drink, eau aromatisée, Jus de fruits, Thé, Energy Drink - *petit poucet (jeune entreprise ou petit intervenant)*
3. La Canette d'Or du Design Bières – *grande marque*
4. La Canette d'Or du design Bières – *petit poucet (jeune entreprise ou petit intervenant)*
5. La Canette d'Or de l’innovation / nouveaux marchés
6. La Canette d'Or la plus événementielle
7. La Canette d'Or de la meilleure communication
8. La Canette d'Or Ambassadeur du recyclage des canettes, *entreprise ayant mis en place une initiative en faveur du recyclage*
9. La Canette d'Or du Public

La « **Canette d'Or du Public** » sera déterminée par les votes des internautes via les réseaux sociaux. Lors de sa réunion en octobre, le jury déterminera les canettes qui pourront participer (accord précisé)¹ à la « Canette d'Or du Public ». Les internautes pourront ainsi voter pendant plusieurs jours pour déterminer la « Canette d'Or du Public ». Le lauréat sera annoncé lors de la cérémonie de remise des Prix en novembre 2023.

NOUVEAUTÉ 2023 : Les Canettes d'Or s’ouvrent à l’international avec 2 Prix remis en partenariat avec Métal Packaging Europe (MPE). En effet, les pays membres du MPE (autres que la France) pourront proposer leurs candidatures dans deux nouvelles catégories :

10. La Canette d'Or du Design international - *Soft-Drinks, Eaux, Jus de fruits & Energy Drink...*
11. La Canette d'Or du Design international - *Boissons alcoolisées*

Ces catégories sont ouvertes aux clients des adhérents de MPE, des pays autres que la France (inscriptions gratuites).

¹ Une autorisation de participation sera envoyée aux nominés de cette catégorie – Annexe n°3

Le programme « Chaque Canette Compte » créé à l'initiative du GIE La Boîte Boisson pour sensibiliser le grand public au tri hors domicile en France remettra aussi « **Les Canettes d'Or du développement durable** » dans les catégories suivantes :

12. « Le Prix spécial Canette d'Or CITEO »
13. « Canette d'Or Initiative site durable Chaque Canette Compte »
14. « Canette d'Or Evènement durable Chaque Canette Compte »

Un Lauréat sera distingué dans chacune des catégories citées ci-dessus, sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers éligibles et selon la décision du jury.

Le jury se réserve le droit de déplacer un dossier d'une catégorie vers une autre et également d'attribuer un ou des Prix Spéciaux.

Les produits ou actions marketing sélectionnés devront avoir été lancés entre **le 1^{er} janvier 2022 et le 30 septembre 2023.**

Article 5 / Principe des sélections

- **Pour les catégories 1 à 11 désignant les adhérents et clients de La Boîte Boisson :**

Un **expert du marché** désigné par La Boîte Boisson est chargé du repérage et de la sélection de produits ou actions marketing particulièrement valorisants pour la canette dans les rayons des GMS ou tous autres circuits de distribution, dans les médias, etc. Une attention particulière sera également portée cette année aux nouveautés sur les marchés européens pour les catégories 10 et 11.

Cet expert a pour mission de faire parvenir à l'agence ADOCOM-RP 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris **avant le 22 septembre 2023** l'ensemble des dossiers renseignés présentant sa sélection de nominés pour chacune des catégories.

Les adhérents de La Boîte Boisson ou de MPE ainsi que les Marques ou entreprises en France ou dans les pays membres de MPE pourront également proposer des produits ou actions marketing (les catégories 10 et 11 sont uniquement ouvertes aux nouveautés « produit » en dehors du marché français).

Pour cela, ils devront compléter les fiches de candidatures en annexes du présent règlement pour chaque produit ou action marketing sélectionné et les transmettre à l'agence ADOCOM-RP **avant le 22 septembre 2023** à l'adresse postale suivante (inscriptions gratuites) :

ADOCOM-RP
11 rue du Chemin Vert
75011 Paris

ou par courriel : anais@adocom.fr

Ces dossiers seront présentés à un jury afin de désigner "**Les Canettes d'Or®**" qui correspondent le mieux aux critères de ces catégories.

La Boîte Boisson, « Chaque Canette Compte » de même que l'agence Adocom-RP sont dégagées de toute responsabilité dans le cas où une œuvre ou une action marketing/commerciale primée serait inspirée de l'œuvre d'un tiers.

- **Pour la catégorie 9 « Prix du Public » désignant les adhérents et clients de La Boîte Boisson :**
Les canettes en lice soumises aux votes des internautes seront, les canettes désignées par le jury dans les catégories 1, 2, 3, 4, 5 et 6

- **Pour les catégories 12 à 14 désignant les partenaires du programme Chaque Canette Compte :**
Un **responsable du programme** « Chaque Canette Compte » aura pour mission de faire parvenir à ADOCOM-RP 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris **avant le 22 septembre 2023** l'ensemble des dossiers renseignés présentant sa sélection pour l'ensemble des catégories.
Les partenaires de « Chaque Canette Compte » pourront également proposer des dossiers, ils devront compléter la fiche de candidature jointe en annexe du présent règlement et la transmettre à l'agence ADOCOM-RP **avant le 22 septembre 2023** :

par courriel : lucien.debever@hotmail.fr et anais@adocom.fr

ou par courrier :
ADOCOM-RP
11 rue du Chemin Vert
75011 Paris

Ces dossiers seront présentés à un jury afin de désigner le partenaire qui correspond le mieux aux critères de chacune de ces catégories.

Article 6 / Le jury

Le jury se réunira début octobre 2023 afin de désigner les lauréats parmi les nominés, ils seront composés d'un ou plusieurs représentant(s) :

- responsable de La Boîte Boisson
- responsable Chaque Canette Compte
- responsable Every Can Counts
- responsable Metal Packaging Europe
- d'expert du design
- d'expert du marketing
- de journalistes de la presse spécialisée
- responsable CITEO
- expert de la grande distribution
- influenceur(s)

En cas de désistement dans l'une des catégories citées, l'organisateur est autorisé à désigner un Lauréat suppléant.

Article 7 / Les Prix

Les Prix, pour chacune des 14 catégories, sont constitués d'un **Trophée**, d'un **diplôme** et du **droit d'utilisation** du label "**Les Canettes d'Or®**" avec mention de la catégorie et de l'année d'obtention.

Article 8 / Les Lauréats

Les Lauréats seront informés individuellement par lettre recommandée avec A/R.

À réception, ils disposeront de 10 jours pour confirmer à ADOCOM-RP :

- Leur acceptation du Trophée, ceci donnant lieu à une médiatisation et communication sur la marque, le produit ou de l'action désignés dans le cas des Trophées pour les catégories 1 à 11 et ceci en accord avec les responsables de l'Entreprise lauréate, ou de l'entreprise ou collective pour les Trophées des catégories 12 à 14, par l'Agence ADOCOM-RP et le GIE La Boîte Boisson pendant les 12 mois suivant la remise des Prix.
- La participation d'un représentant désigné à la remise des Trophées à Paris.

Article 9 / Utilisation du label

Le label "**Les Canettes d'Or®**" appartient au « GIE La Boîte Boisson » est déposé selon les règles auprès de l'INPI (France) par l'Agence ADOCOM-RP (tous droits réservés au niveau création par ADOCOM-RP). Les Lauréats peuvent utiliser ce label et le logo du Prix obtenu sur leurs supports commerciaux et publicitaires avec mention obligatoire de l'année d'obtention du Prix.

Article 10 : Informatique et RGPD

Les informations nominatives transmises par l'expert sélectionneur et les adhérents de La Boîte Boisson à l'occasion du Trophée « Les Canettes d'Or » feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 et au règlement général sur la protection des données n. 2016/679, les entreprises désignées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de leurs données personnelles, d'un droit d'opposition et de limitation au traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données, du droit de retirer leur consentement à tout moment, du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ainsi qu'un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la société organisatrice : ADOCOM-RP, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris (Tel : + 33 (0)1.48.05.19.00 – Fax : +33 (0)1.43.55.35.08).

Article 11 / Dépôt du règlement du Trophée « Les Canettes d'Or »

Le présent règlement du concours est déposé auprès de l'étude :
BOUVET-LLOPIS Huissiers – 354 rue St Honoré 75001 Paris – France.

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site internet laboiteboisson.com et sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande à l'organisateur « GIE La Boîte Boisson ».

Article 12 : Modification des règles du Trophée « les Canettes d'Or »

« Le GIE La Boîte Boisson » et les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent Trophée, à l'écourter, le proroger ou le reporter. Ces changements pouvant faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés : téléphone, courrier postal, courriels.

FIN

- Annexe n°1 : la fiche de candidature à compléter par les adhérents du GIE La Boîte Boisson, les Marques ou entreprises en France
- Annexe n°2 : la fiche de candidature à compléter par les adhérents Métal Packaging Europe, Marques ou entreprises pour un produit vendu dans un pays européen, hors France
- Annexe n°3 : pour information, l'autorisation de participation qui sera envoyée aux marques sélectionnées pour la catégorie n°9 « Canette d'Or du Public »
- Annexe n°4 : la fiche de candidature à compléter par l'expert ou le partenaire de Chaque Canette Compte



**FICHE DE CANDIDATURE
À RENSEIGNER PAR LES MARQUES
OU LES ADHÉRENTS DU « GIE LA BOITE BOISSON »**

**ET À RETOURNER COMPLÉTÉE AVANT LE 22 SEPTEMBRE 2023
PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR
OU PAR COURRIER : ADOCOM-RP, 11 RUE DU CHEMIN VERT, 75011 PARIS**

(Inscription gratuite)

Fiche proposée par :

Nom de l'entreprise :

Personne responsable :

Téléphone et courriel :

Cocher la catégorie concernée (une fiche par produit, plusieurs catégories possible) :

- Catégorie 1 :** La Canette d'Or du Design *Soft-Drinks, Eaux, Jus de fruits & Energy Drink - grande marque*
- Catégorie 2 :** La Canette d'Or du Design *Soft-drink, eau aromatisée, Jus de fruits, Thé, Energy Drink - petit poucet (jeune entreprise ou petit intervenant)*
- Catégorie 3 :** La Canette d'Or du Design *Bières – grande marque*
- Catégorie 4 :** La Canette d'Or du design *Bières – petit poucet (jeune entreprise ou petit intervenant)*
- Catégorie 5 :** La Canette d'Or de l'innovation / nouveaux marchés
- Catégorie 6 :** La Canette d'Or la plus événementielle
- Catégorie 7 :** La Canette d'Or de la meilleure communication
- Catégorie 8 :** La Canette d'Or Ambassadeur du recyclage des canettes

Souhaite proposer le « produit » suivant :

Nom du produit et type de boisson

.....

Format de la canette

.....

Commentaire explicatif

.....
.....
.....
.....
.....

Nom du fabricant de canettes

.....

MERCI DE JOINDRE AU MOINS UN VISUEL HD JUSTIFICATIF DU PRODUIT PROPOSÉ (OBLIGATOIRE).

Fiche à retourner dûment complétée avant le 22 septembre 2023 minuit soit :

- par mail : anais@adocom.fr
- ou par courrier : Adocom-RP, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris

Vous pouvez également nous faire parvenir des exemplaires de votre produit pour la réunion du Jury. Les produits reçus seront également exposés lors de la cérémonie de remise des Prix à Paris en novembre.

***Livraison avant le 2 octobre 2023, du lundi au vendredi de 9h à 17h
Adocom-RP, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris – 01 48 05 19 00***



**POUR LES NOMINÉS DES CATÉGORIES 1, 2, 3, 4, 5 ET 6
DES CANETTES D'OR 2023 :**

**VOTRE AUTORISATION DE PARTICIPATION AU PRIX
« CANETTE D'OR DU PUBLIC »**

À RETOURNER COMPLÉTÉE À ADOCOM-RP
PAR COURRIER : ADOCOM-RP, 11 RUE DU CHEMIN VERT, 75011 PARIS
OU PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR

Entreprise

.....

Marque

.....

Personne responsable

.....

Adresse (France)

.....

Téléphone

.....

Courriel

.....

Cocher la case appropriée :

- Autorise « La Boîte Boisson », à proposer au vote du grand public avec les autres nominés via les Réseaux Sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, autres) « l'objet » présenté aux Canettes d'Or.

- N'autorise pas « La Boîte Boisson », à proposer au vote du grand public avec les autres nominés via les Réseaux Sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, autres) « l'objet » présenté aux Canettes d'Or.

Fait à le

Tampon ou signature



**FICHE DE CANDIDATURE
À RENSEIGNER PAR LES MARQUES
OU LES ADHÉRENTS À « METAL PACKAGING EUROPE »
POUR DES PRODUITS HORS MARCHÉ FRANÇAIS**

**ET À RETOURNER COMPLÉTÉE AVANT LE 22 SEPTEMBRE 2023
PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR**

(Inscription gratuite)

Fiche proposée par :

Nom de l'entreprise :

Personne responsable :

Téléphone et courriel :

Cocher la catégorie concernée (une fiche par produit, plusieurs catégories possible) :

- Catégorie 10** : La Canette d'Or du Design international - *Soft-Drinks, Eaux, Jus de fruits & Energy Drink...*
- Catégorie 11** : La Canette d'Or du Design international - Boissons alcoolisées

Nom du produit et type de boisson

.....

Format de la canette

.....

Commentaire explicatif

.....
.....
.....
.....
.....

Nom du fabricant de canettes

.....

MERCI DE JOINDRE AU MOINS UN VISUEL HD JUSTIFICATIF DU PRODUIT PROPOSÉ (OBLIGATOIRE).

Vous pouvez également nous faire parvenir des exemplaires de votre produit pour la réunion du Jury. Les produits reçus seront également exposés lors de la cérémonie de remise des Prix à Paris en novembre.

***Livraison avant le 2 octobre 2023, du lundi au vendredi de 9h à 17h
Adocom-RP, 11 rue du Chemin Vert, 75011 Paris – 01 48 05 19 00***



**LES CANETTES D'OR 2023 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
FICHE DE CANDIDATURE
À RENSEIGNER PAR L'EXPERT OU LE PARTENAIRE
DE CHAQUE CANETTE COMPTE**

**ET À ENVOYER À ANAÏS CHEZ ADOCOM-RP AVANT LE 22 SEPTEMBRE 2023
PAR MAIL : ANAIS@ADOCOM.FR ET LUCIEN.DEBEVER@HOTMAIL.FR
OU PAR COURRIER : ADOCOM-RP, 11 RUE DU CHEMIN VERT, 75011 PARIS**

(INSCRIPTION GRATUITE)

Cocher la catégorie concernée (une fiche par candidature)

- Catégorie 12 : « Le Prix spécial Canette d'Or CITEO », si vous êtes un partenaire de collecte du programme CCC**
- Catégorie 13 : « Canette d'Or Initiative site durable Chaque Canette Compte », si vous voulez faire candidater vos sites participants ou clients**
- Catégorie 14 : « Canette d'Or Évènement durable Chaque Canette Compte », si vous voulez faire candidater votre évènement**

Nom du partenaire / Site participant (préciser le partenaire collecteur lié) / Evènement

.....

Contact dans l'entreprise / Organisme

.....

Numéro de téléphone

.....

Adresse mail

.....

Adresse postale de l'entreprise/ Organisme

.....

Descriptif de la contribution au programme CCC (diffusion/utilisation des kits de collecte, messages ou animation sur le tri, évènement avec CCC, tonnages collectés, performances ou actions spécifiques ...)

.....

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date du début du partenariat avec le programme Chaque Canette Compte ou de l'action concernée

.....

Commentaires complémentaires

.....
.....
.....
.....
.....

MERCI DE JOINDRE AU MOINS UNE PHOTO HD D'ILLUSTRATION (OBLIGATOIRE).